

AIDE-MÉMOIRE GUICHET D'ACCÈS DI-TSA-DP SERVICES SPÉCIALISÉS EXTERNES EN DÉFICIENCE PHYSIQUE **INTOLÉRANCE AUX SONS**ⁱ

QU'EST-CE L'INTOLÉRANCE AUX SONS EN BREF?

Une intolérance marquée à des sons est un problème observé lorsqu'une personne a des réactions exagérées ou « non attendues » à l'écoute de certains sons de l'environnement dont l'intensité (volume) est bien tolérée par les gens en général. Cette intolérance aux sons devient problématique si elle empêche la personne de s'adonner aux activités de la vie quotidienne ou limite la pratique de celles-ci.

La terminologie pour décrire le type d'intolérance aux sons n'est pas établie selon un guide médical, cela fait en sorte que leur définition est variable selon la source. Les descriptions suivantes sont celles qui ont été choisies par le centre de réadaptation en déficience physique du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Comme l'**hypersonie** est une intolérance aux sons en présence d'une perte auditive, se référer à la fiche sur la [déficience auditive](#).

Hyperacousie : présence d'inconfort aux sons de la vie quotidienne qui sont jugés comme confortables ou tolérables pour la majorité des gens. La personne perçoit un son comme étant beaucoup plus dérangent et irritant que pour son entourage. Ces sons entendus dans différents contextes peuvent devenir gênants, insupportables et voire douloureux (ex. : bruit de vaisselle, de foule, un rire, la sonnerie du téléphone, les cris d'enfants, un aspirateur, etc.). C'est une hypersensibilité auditive qui ne s'accompagne pas d'une perte auditive, mais pour laquelle on observe un abaissement des seuils d'inconforts auditifs (niveaux à partir desquels les sons deviennent inconfortables). Cette condition peut survenir de façon graduelle ou soudaine.

Phonophobie (sonophobie) : phénomène d'origine psychologique de peur ou d'anxiété à l'audition d'un son spécifique, indépendamment de son volume. Les fonctions auditives sont généralement intactes. Il peut y avoir une expérience « traumatisante » à l'origine de ce type d'intolérance (ex. : crise de panique, sueurs incontrôlées, stress, nausées, vertiges, douleurs physiques inexplicables ou peur).

Misophonie (syndrome de la sensibilité sélective) : réaction d'aversion pour des sons spécifiques, même s'ils sont peu forts, dans un contexte spécifique ou qui a une signification pour la personne. La personne peut ainsi réagir à un son dans un seul contexte (ex. : à la maison ou avec une personne en particulier), mais ne pas réagir au même son dans un autre contexte (ex. : à l'école ou avec une personne différente). C'est un dérangement associé à l'aspect psychologique du son (ex. : ne pas aimer un son). Les sons déclencheurs sont généralement des petits bruits répétitifs (horloges, cliquetis de stylos, etc.) ou produits par d'autres personnes (mastication, reniflement, chuchotement, se gratter, etc.). La personne ne parvient pas à ignorer ces bruits et se concentre sur la situation qu'elle juge désagréable provoquant une intense irritabilité, un accès de colère, une sensation pressante de fuir, d'évitement ou de s'en prendre à la source du son.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Compte tenu de notre mandat de services spécialisés en adaptation/réadaptation, l'admissibilité d'une personne ne peut pas être basée uniquement sur le diagnostic et doit aussi répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Avoir une conclusion audiolinguistique d'hyperacousie;
- Présenter des dérangements/difficultés d'adaptation significatives et persistantes par l'intolérance marquée à des sons, dont l'intensité est bien tolérée par les gens en général. La situation entrave les habitudes de vie de la personne (sommeil, bien-être personnel, occupation, etc.).

CRITÈRES D'EXCLUSION

- Intolérance aux sons de type misophonie ou phonophobie uniquement, à moins que la demande provienne d'un intervenant psychosocial qui requière des interventions en complémentarité avec celles débutées;
- Une demande pour évaluation diagnostique;
- Une demande pour obtenir de l'information seulement;
- Une demande dont le besoin concerne des étourdissements, un trouble de l'équilibre, des vertiges, des problèmes vestibulaires ou pour suivi avec un physiothérapeute.

Dans les situations où l'utilisateur présente une condition associée suivante :

- L'utilisateur présente aussi un trouble sensoriel, un trouble d'intégration sensorielle ou de modulation sensorielle;
- L'utilisateur présentant également un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou une hypothèse de trouble du spectre de l'autisme (HTSA). Cet utilisateur pourrait être admissible, mais dans un autre programme, selon les orientations de la direction.

MODALITÉS D'ACCÈS

DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE RÉFÉRENCE

- [Demande de services en déficience physique services spécialisés externes](#);
- Conclusion d'intolérance aux sons identifiée par un ORL ou un audiologiste;
- Évaluation complète de l'audition avec audiogramme qui a été réalisée après l'apparition de l'intolérance aux sons (les tests de dépistage ne sont pas acceptés);
- Informations concernant les impacts de l'intolérance aux sons sur les habitudes de vie de la personne.

DOCUMENTS SOUHAITABLES

- Tout autre information concernant la situation de la personne en lien ou non avec un autre diagnostic.

Acheminer la demande et les documents pertinents au guichet d'accès DI-TSA-DP. **(S.v.p., privilégier le courriel)**

Notez que toute demande jugée incomplète sera retournée au référent.

Courriel :

guichet-accés.di-tsa-dp.ci:sssmo16@ssss.gouv.qc.ca

Télécopieur : 450 635-1865

Courrier :

27, rue Goodfellow
Delson (Québec) J5B 1V2

Pour complément d'information :

450 635-4779, poste 3029

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Déterminer la cause de l'intolérance aux sons n'est pas un mandat du centre de réadaptation en déficience physique, mais relève d'une investigation médicale;
- À ce jour, il n'existe aucun traitement curatif ou définitif pour l'intolérance aux sons. Les interventions de réadaptation proposent une démarche progressive d'habituation aux sons pour permettre la reprise des habitudes de vie et avoir de meilleures réactions face aux sons de votre environnement.

LIENS UTILES

Il n'y a pas d'association exclusivement dédiée à l'intolérance aux sons. Toutefois, ce thème est abordé régulièrement par l'association [Acouphènes Québec](#), organisme d'entraide pour les personnes souffrant d'acouphènes;

Vous n'avez pas de diagnostic?

Si vous avez des doutes quant à votre situation ou à celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin qui pourra vous référer au bon service. Vous pouvez en tout temps contacter le 811 afin de parler à l'un des intervenants sociaux.

ⁱ Cet aide-mémoire sert de guide pour aider le référent à faire une demande de service et ne remplace d'aucune façon le jugement clinique des professionnels du guichet d'accès.